



North Bay Parry Sound District
Health Unit



Bureau de santé
du district de North Bay-Parry Sound

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Septembre 2021

Module de formation

myhealthunit.ca

Introduction

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que la COVID-19 était un virus pandémique. Le premier cas déclaré dans la région du Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound a été signalé le 26 mars 2020. Au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie, des variantes du virus ont circulé partout dans le monde ainsi qu'en Ontario, notamment dans les districts de Nipissing et de Parry Sound. Certaines variantes, par exemple la variante Delta, se sont avérées plus facilement transmissibles et provoquent des maladies plus graves que la souche originale. Elles ont nécessité des mesures de santé publique plus strictes, notamment des taux de vaccination élevés.

Ce module de formation vous donnera des informations précises et fiables pour vous aider à prendre une décision éclairée.



Vue d'ensemble

Ce module répond aux questions suivantes :

- Qu'est-ce que la COVID-19 et comment se propage-t-elle?
- Quels sont les risques associés à la COVID-19?
- Quels sont les avantages de la vaccination contre la COVID-19?
- Comment les vaccins sont-ils approuvés au Canada?
- Comment fonctionnent les vaccins?
- Qui doit se faire vacciner?
- Quels sont les effets secondaires possibles?
- Est-il vrai que...?
- Pourquoi devrais-je me faire vacciner?
- Où puis-je me faire vacciner?

Qu'est-ce que la COVID-19 et comment se propage-t-elle?

La COVID-19 est une maladie respiratoire aiguë causée par le coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère (SARS-CoV-2).

Le virus se transmet généralement d'une personne infectée à une autre des façons suivantes :

- Les gouttelettes respiratoires et les aérosols (gouttelettes plus petites qui restent dans l'air) que vous produisez lorsque vous toussiez ou éternuez;
- Les contacts personnels proches et prolongés, comme le fait de se toucher ou de se serrer la main;
- Toucher un objet sur lequel se trouve le virus, puis se toucher la bouche, le nez ou les yeux avant de se laver les mains.

Quels sont les risques associés à la COVID-19?

La COVID-19 peut être une maladie grave pour de nombreuses personnes, y compris celles qui sont jeunes et en bonne santé. Les symptômes suivants peuvent durer des mois :

- Fatigue;
- Essoufflement ou troubles respiratoires;
- Toux;
- Douleurs articulaires ou musculaires;
- Douleurs thoraciques;
- Problèmes de mémoire ou de concentration;
- Troubles du sommeil;
- Maux de tête;
- Battement de cœur rapide ou battant;
- Perte de l'odorat ou du goût;
- Dépression ou anxiété;
- Fièvre;
- Étourdissement en position debout;
- Aggravation des symptômes après des activités physiques ou mentales.

Le virus peut endommager le cœur, le cerveau, les poumons et augmenter le risque de problèmes de santé à long terme.

Quels sont les risques associés à la COVID-19? (Suite)

Les gens peuvent être contagieux avant même de présenter des symptômes. Il se peut que certaines personnes ne présentent aucun symptôme, mais qu'elles transmettent néanmoins l'infection à d'autres.

De nombreuses personnes qui contractent la COVID-19 se rétablissent rapidement, mais d'autres peuvent devenir extrêmement malades et avoir besoin de soins hospitaliers. Dans de rares cas, la COVID-19 peut entraîner la mort. Les effets à long terme de la COVID-19 sur la santé sont encore inconnus.



Quels sont les avantages de la vaccination contre la COVID-19?



La vaccination vous protège contre la COVID-19. La vaccination est l'un des moyens les plus efficaces de se protéger. Cependant, si vous êtes infecté, le vaccin peut prévenir ou atténuer les symptômes, réduisant ainsi la gravité des maladies et l'éventualité des effets à long terme.

Quels sont les avantages de la vaccination contre la COVID-19? (Suite)

La vaccination protège vos êtres chers :
En vous faisant vacciner contre la COVID-19, vous réduisez les risques de propager le virus à vos amis, votre famille ou d'autres proches.

La vaccination protège ceux qui ne peuvent être vaccinés : Le fait de se faire vacciner renforce l'immunité collective, ce qui protège les personnes qui ne peuvent pas recevoir le vaccin pour des raisons médicales ou en raison de leur âge, comme les enfants.



Quels sont les avantages de la vaccination contre la COVID-19? (Suite)

Taux élevé d'efficacité : Les vaccins contre la COVID-19 approuvés au Canada se sont avérés efficaces dans les deux semaines suivant l'immunisation complète contre la souche originale de la COVID-19 ainsi que les variantes.

La vaccination atténue le risque que notre système de soins de santé ne soit submergé : Les vaccins contre la COVID-19 réduisent les chances qu'une personne contracte la COVID-19. Plus il y a de personnes vaccinées, moins il y aura de visites médicales, de tests de diagnostic, de traitements et d'hospitalisations liés à la COVID-19.

Quels sont les avantages de la vaccination contre la COVID-19? (Suite)



La vaccination protège et soutient notre économie : Lorsque les confinements sont assouplis ou levés, les entreprises peuvent rester ouvertes et plus de gens peuvent retourner au travail et contribuer à la production et à la consommation de produits et de services.

La vaccination facilite le retour à une vie normale.

Comment les vaccins sont-ils approuvés au Canada?

Les médicaments, y compris les vaccins, sont réglementés par la [Loi sur les aliments et drogues et par les règlements pris en vertu de cette loi](#). Ils doivent répondre aux exigences réglementaires en matière de sécurité, d'efficacité et de qualité avant que leur utilisation et leur distribution ne soient approuvées au Canada. La responsabilité de l'approbation des vaccins incombe à Santé Canada.

Santé Canada possède l'un des systèmes d'examen scientifique les plus rigoureux au monde et n'approuve un vaccin que s'il est sûr, s'il fonctionne et s'il répond aux normes de fabrication et de qualité les plus élevées.

Comment les vaccins sont-ils approuvés au Canada? (Suite)

Avant d'approuver un vaccin, les autorités examinent attentivement plusieurs choses :

Les preuves scientifiques et cliniques, y compris les résultats des essais cliniques, pour déterminer si un produit vaccinal est sûr, efficace et de première qualité;

La sécurité et l'efficacité du vaccin pour déterminer qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir, que le vaccin peut déclencher une réponse immunitaire suffisamment forte pour protéger contre la maladie, et que les avantages l'emportent sur les risques;

Le processus de fabrication pour s'assurer que le fabricant peut effectuer les contrôles de qualité nécessaires pour le vaccin.

Comment les vaccins sont-ils approuvés au Canada? (Suite)

La procédure d'approbation de Santé Canada pour le vaccin contre la COVID-19 a été la même que pour tous les autres vaccins que vous avez déjà reçus (comme celui contre la rougeole et le tétanos).

Comment a-t-il pu être approuvé en si peu de temps? Le processus de fabrication et d'approbation des vaccins contre la COVID-19 a pris moins de temps que d'habitude, car les scientifiques connaissent le fonctionnement du système immunitaire, ont déjà eu des expériences avec un coronavirus (par exemple, le SRAS) et étudient les diverses formes d'ARNm depuis avant les années 1990. Aussi, de très grandes quantités de ressources, notamment financières, étaient disponibles, car le monde entier était concentré sur cet objectif commun.

Comment les vaccins sont-ils approuvés au Canada? (Suite)

Au Canada, lorsqu'un fabricant était prêt à produire un vaccin potentiel, ce dernier faisait l'objet d'un « processus d'examen accéléré ». Cela signifie que le fabricant a transmis des données et des informations à Santé Canada au fur et à mesure qu'elles étaient disponibles. Santé Canada a simultanément examiné ces renseignements.

La procédure s'assimile à un écrivain qui remet chaque chapitre à son éditeur au fur et à mesure au lieu d'attendre que le livre entier soit terminé.



Comment les vaccins sont-ils approuvés au Canada? (Suite)

S'il n'y a pas assez de preuves pour étayer les allégations de sûreté, d'efficacité ou de qualité du fabricant, Santé Canada n'autorisera pas le vaccin et le produit ne pourra pas être vendu au Canada.

Même après l'approbation, Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada surveilleront continuellement les vaccins au fil du temps pour s'assurer que les avantages l'emportent sur les risques.

Renseignez-vous sur :

- [Le processus d'approbation des vaccins de Santé Canada;](#)
- [L'analyse des vaccins contre la COVID-19.](#)

Comment fonctionnent les vaccins?

Grâce aux vaccins, les maladies infectieuses représentent aujourd'hui moins de 5 % de tous les décès au Canada. Les vaccins ont fonctionnellement éradiqué de nombreuses maladies et réduit leur taux d'infection :

- La variole;
- La polio;
- La rougeole;
- La rubéole.

Le vaccin contre la COVID-19 aidera votre corps à combattre le virus et ses variantes.



Comment fonctionnent les vaccins? (Suite)

Le vaccin contre la COVID-19 est administré dans le muscle situé en haut du bras, comme le vaccin contre la grippe, entre autres. Il vous faut deux doses pour avoir la meilleure protection possible.

Un vaccin est un médicament qui amène votre système immunitaire à produire des anticorps — des protéines formées pour reconnaître le virus et vous protéger. En d'autres termes, le vaccin contre la COVID-19 aide votre corps à acquérir une certaine immunité contre le virus.

La plupart des types de médicaments se contentent de traiter ou de guérir les maladies. Les vaccins sont différents. Ils vous empêchent de tomber malade en premier lieu.

Comment fonctionnent les vaccins? (Suite)

Santé Canada a approuvé l'utilisation de quatre vaccins contre la COVID-19 au Canada :

Vaccins à ARNm

- Pfizer-BioNTech
- Moderna

Vaccins à vecteur viral

- AstraZeneca
- Janssen (Johnson & Johnson)

Notez qu'il faut du temps à votre corps pour produire votre réponse immunitaire. Le processus dure environ deux mois. Cela signifie que votre organisme sera capable de combattre le virus environ deux semaines après la seconde dose (ou la première si vous recevez le vaccin de Janssen).



Comment fonctionnent les vaccins à **ARNm**?

Les vaccins Pfizer et Moderna contiennent des instructions sous forme d'ARNm qui indiquent à votre organisme comment fabriquer un petit morceau du virus (la protéine de pointe observée sur le coronavirus). L'ARNm du vaccin n'entre jamais en contact avec l'ADN de la cellule; il est détruit une fois que la protéine de pointe a été formée sur la base des instructions de l'ARNm.

Une fois que votre système immunitaire a identifié la protéine de pointe, il entame son processus de défense pour éliminer la protéine de votre corps. C'est ce qu'on appelle la réponse immunitaire.

Le vaccin sert d'entraînement et apprend à votre système immunitaire ce qu'il doit faire s'il rencontre la COVID-19.

Comment fonctionnent les vaccins à **vecteur viral**?

Les vaccins à vecteur viral, comme ceux d'AstraZeneca et de Johnson & Johnson, utilisent des virus génétiquement modifiés (appelés vecteurs) qui sont inoffensifs pour l'humain. Le vecteur ne porte que les instructions pour fabriquer une protéine spécifique du virus COVID-19. Comme pour le virus à ARNm, une fois que le corps a créé cette protéine, il produit une réponse immunitaire qui reconnaîtra et combattra les infections futures.

Les vaccins à base de vecteurs viraux servent déjà à développer de nombreux vaccins pour les animaux ainsi qu'un vaccin contre l'Ebola.

Ces vaccins introduisent des instructions provenant du virus responsable de la COVID-19 en utilisant un virus différent de la COVID-19, qui a été modifié pour être inactif et inoffensif. C'est ce qu'on appelle un vecteur.

Qui devrait se faire vacciner?

Toute personne née en 2009 et avant (sans contre-indication)

L'Organisation mondiale de la Santé approuve la vaccination des jeunes et Santé Canada a approuvé l'administration des vaccins Pfizer pour eux.

Ceux qui ont déjà été testés positifs à la COVID-19 ou qui ont eu un contact étroit

Si vous avez eu la COVID-19, il est recommandé de recevoir le vaccin, car l'immunité naturelle peut ne pas durer longtemps. Si vous avez été exposé à un cas confirmé et que vous pensez être un « porteur » asymptomatique, il est fortement recommandé de vous faire vacciner.

Les personnes immunodéprimées (sans contre-indication)

Il est recommandé, mais non obligatoire que ces personnes en parlent au préalable à leur prestataire de soins de santé.

Qui devrait se faire vacciner? (Suite)

Les personnes enceintes

Le Comité consultatif national de l'immunisation recommande que les femmes enceintes reçoivent une série complète de vaccins contre la COVID-19 (de préférence à ARNm). Le gouvernement de l'Ontario recommande la vaccination le plus tôt possible à n'importe quel stade de la grossesse. Il est recommandé, mais non obligatoire, que ces personnes en parlent au préalable à leur prestataire de soins de santé.

Les personnes qui allaitent

D'après les données disponibles, les vaccins à ARNm ne passent pas dans le lait maternel. En outre, des recherches récentes ont montré que les anticorps produits par la personne qui allaite se transfèrent dans le lait et offrent une protection au nourrisson.

Qui devrait se faire vacciner? (Suite)

Remarques importantes Après avoir reçu votre deuxième dose de vaccin contre la COVID-19, vous devez vous abstenir de recevoir d'autres vaccins pendant 28 jours. Si, pour une raison quelconque, vous devez recevoir un autre vaccin dans les 28 jours, discutez-en avec votre médecin ou votre prestataire de soins.

Troisièmes doses Le gouvernement de l'Ontario recommande d'offrir une troisième dose du vaccin contre la COVID-19 à certaines populations vulnérables. Une troisième dose leur permettra de bénéficier d'une meilleure réponse immunitaire.

[Cliquez ici pour en savoir plus sur les personnes qui pourraient bénéficier d'une troisième dose.](#)



Qui ne devrait **pas** se faire vacciner?

Dans certains cas, les vaccins sont médicalement contre-indiqués, ce qui signifie que la personne ne doit pas être vaccinée. Voici les personnes dont c'est le cas :

- Les gens qui ont des allergies à l'un des composants du vaccin ou de son contenant. [Santé Canada a publié les ingrédients du vaccin](#). Si vous n'êtes pas sûr, parlez-en à votre prestataire de soins de santé.
- Les personnes ayant eu une réaction allergique à une dose précédente d'un vaccin contre la COVID-19 ou à l'un de ses composants, le tout ayant été confirmé par un allergologue ou un immunologiste.
- Les personnes ayant des antécédents de myocardite ou de péricardite doivent consulter leur professionnel de santé et demander un avis médical avant de se faire vacciner.

Vous devez attendre pour vous faire vacciner si vous êtes malade, si vous avez la COVID-19 ou si vous avez reçu un autre vaccin au cours des deux dernières semaines.

Quels sont les effets secondaires possibles?

Comme tout autre vaccin ou médicament, le vaccin contre la COVID-19 peut avoir des effets secondaires, mais cela dépend de la personne. Ces effets peuvent être un signe que votre corps travaille à développer votre immunité.

La plupart des gens qui en ont ressenti ont déclaré qu'ils étaient légers et qu'ils ont cessé deux jours après la vaccination. Voici les effets secondaires les plus courants :

- Douleur au point d'injection
- Fatigue
- Maux de tête
- Douleurs musculaires ou articulaires
- Frissons
- Fièvre légère

Si vous ressentez de légers effets secondaires après votre première dose, il est important de recevoir la deuxième dose. Vous pourriez ou non subir les mêmes effets secondaires lors de votre second vaccin.

Quels sont les effets secondaires possibles? (Suite)

Grâce à la vérification continue de la sûreté et de l'efficacité des vaccins contre COVID-19, les effets secondaires graves constatés sont extrêmement rares. Les personnes touchées par ces effets répondent bien à un traitement conservateur (par exemple, des anti-inflammatoires non stéroïdiens) et au repos.

Si vous avez des effets secondaires qui vous inquiètent ou qui ne disparaissent pas après quelques jours, consultez immédiatement un médecin. Voici quelques exemples d'effets secondaires graves :

- Urticaire
- Gonflement du visage ou de la bouche
- Troubles respiratoires
- Douleurs thoraciques
- Rythme cardiaque irrégulier
- Somnolence grave
- Forte fièvre (plus de 40 °C)
- Convulsions ou crises d'épilepsie
- Autres symptômes graves (par exemple, picotement ou engourdissement)

Quels sont les effets secondaires possibles? (Suite)

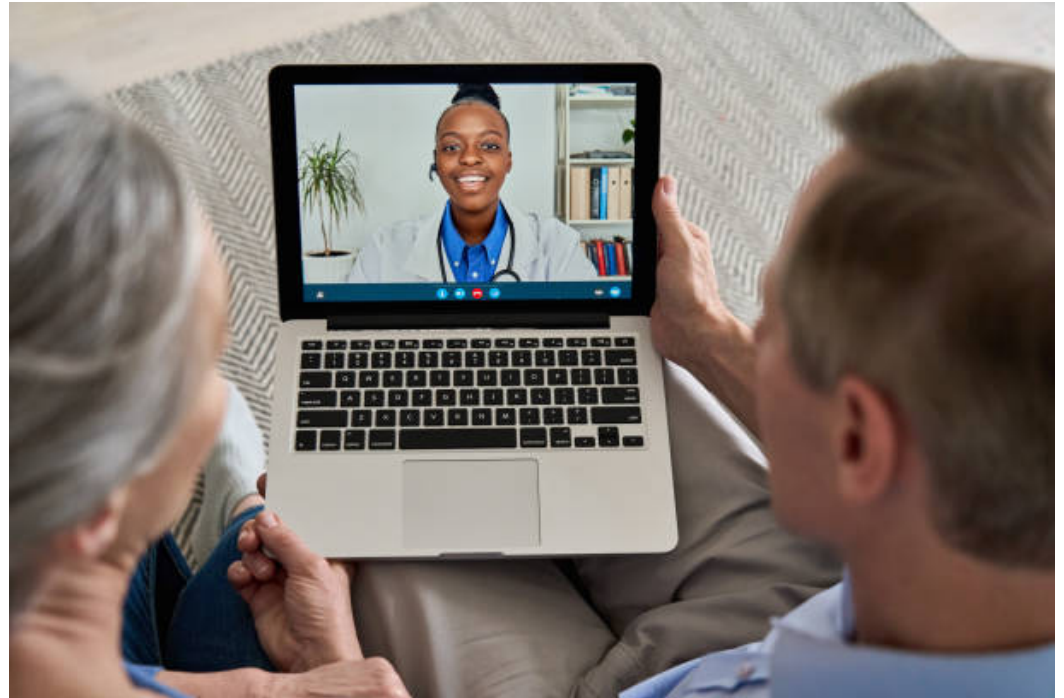
La myocardite et la péricardite sont des effets secondaires très rares et principalement observés chez les jeunes hommes de moins de 30 ans après leur deuxième dose. Les cas signalés ont été légèrement malades, ont bien réagi au traitement et aux symptômes, et se sont rétablis rapidement. Si vous avez ressenti des douleurs thoraciques, des difficultés à respirer ou un rythme cardiaque irrégulier dans les jours qui ont suivi la vaccination, consultez un médecin.

Par mesure de précaution, la deuxième dose de la série de vaccins à l'ARNm contre la COVID-19 doit être reportée chez les personnes qui présentent une myocardite ou une péricardite après la première dose d'un tel vaccin, et ce, jusqu'à ce que de plus amples informations soient disponibles. Les personnes ayant des antécédents de myocardite ou de péricardite doivent consulter leur professionnel de santé et demander un avis médical avant de se faire vacciner.

Quels sont les effets secondaires possibles? (Suite)

Si vous avez ressenti des symptômes ou des effets indésirables après la vaccination, parlez-en à votre prestataire de soins.

Tous les effets indésirables seront documentés en temps réel et signalés à la santé publique aux fins de suivi.



Est-il vrai que...?

Est-il vrai que je peux contracter la COVID-19 lors de l'administration du vaccin? Non. Le vaccin contre la COVID-19 ne provoquera pas d'infection, mais il aidera votre corps à combattre le virus plus facilement si vous êtes infecté après votre vaccination.

Est-il vrai que le vaccin est doté d'une puce électronique qui permet de me suivre à la trace? Non. Le vaccin ne contient pas de puce électronique ni d'autres dispositifs de suivi ou de contrôle.

Est-il vrai que je peux transmettre le virus à d'autres personnes après la vaccination (excrétion)? Non. Le vaccin ne contient pas de virus vivant et il ne peut donc pas y avoir d'excrétion virale. L'excrétion virale est un phénomène qui peut se produire lorsqu'un vaccin vivant est utilisé, ce qui n'est pas le cas des vaccins contre la COVID-19.



Est-il vrai que...? (Suite)

Est-il vrai que le vaccin peut nuire à la fertilité?

Rien ne porte à croire que le vaccin affecte la fertilité.

Est-il vrai que la deuxième dose n'est pas vraiment nécessaire? À moins que vous ne receviez le vaccin de Janssen, qui ne nécessite qu'une seule dose, la deuxième dose de vaccin renforce et prolonge la protection contre la COVID-19 et ses variantes. Nous vous recommandons de compléter votre série de vaccins dès que vous êtes admissible.

Est-il vrai que...? (Suite)

Est-il vrai que le vaccin cause des dommages à long terme? Non, le vaccin ne devrait pas causer de dommages à long terme.

Est-il vrai qu'une personne souffrant d'allergies alimentaires ou saisonnières ne devrait pas recevoir le vaccin? Non. Les personnes ayant des antécédents de réactions allergiques ou d'anaphylaxie à un aliment, un médicament, un venin, du latex ou tout autre allergène non lié au vaccin contre la COVID-19 peuvent recevoir le vaccin et doivent rester en observation pendant au moins 15 minutes.

Les personnes souffrant de problèmes d'allergies tels que la rhinite allergique, l'asthme et l'eczéma peuvent recevoir le vaccin, mais doivent aussi demeurer en observation pendant au moins 15 minutes.

Est-il vrai que...? (Suite)

Est-il vrai que le vaccin peut modifier l'ADN des gens? Non. Le vaccin n'entre jamais en contact avec l'ADN. Il ne provoque pas de mutations et ne perturbe pas l'ADN.

Est-il vrai que les personnes vaccinées n'ont pas besoin de respecter les mesures de santé publique (telles que le port d'un masque ou d'une protection faciale et la distanciation physique)? Bien que le vaccin soit une couche supplémentaire de protection, une vaccination complète contre la COVID-19 ne remplace pas la nécessité de suivre des mesures de santé publique efficaces et éprouvées contre la COVID-19.



Pourquoi devrais-je me faire vacciner?

1. Le vaccin contribuera à vous protéger contre toute maladie grave associée à la COVID-19.
2. Des taux de vaccination élevés nous aideront à retrouver une vie plus normale et permettront de lever certaines mesures de santé publique et d'éviter une résurgence de la pandémie.
3. En vous faisant vacciner, vous protégez également vos proches et vous vous assurez de pouvoir les voir sans mettre leur santé à risque.
4. Vous contribuerez à faire en sorte que les commerces restent ouverts et que les gens puissent continuer à travailler.
5. Vous ferez partie d'un « anneau de protection » autour des personnes qui ne peuvent pas être bien protégées par le vaccin.

Pourquoi devrais-je me faire vacciner? (Suite)



Si l'on compare les risques et les avantages du vaccin, pour la plupart des gens, les effets secondaires possibles à court terme sont inférieurs au risque et aux dommages potentiels à long terme.

Où puis-je me faire vacciner?

Il est plus facile que jamais de se faire vacciner grâce aux nombreuses options disponibles :

- Cliniques sans rendez-vous
- Cliniques éphémères
- Cliniques mobiles
- Certains pharmaciens et prestataires de soins de santé primaires

[Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur notre site Web.](#)

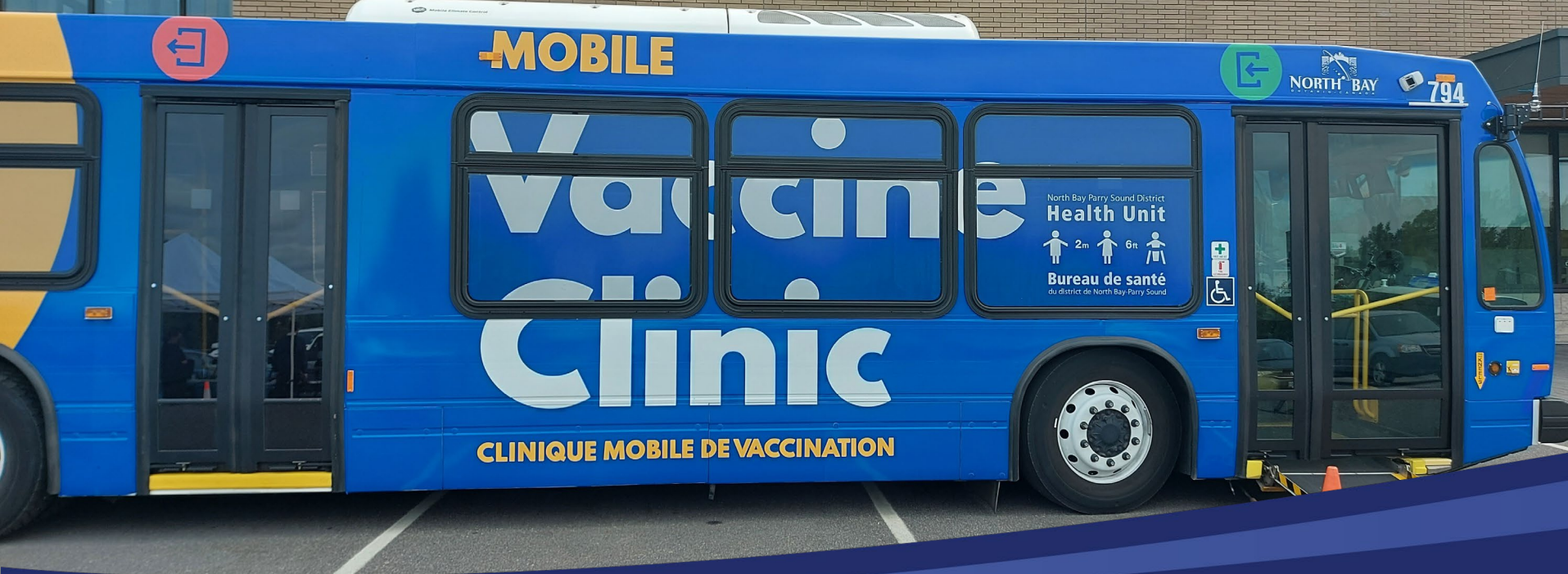


Félicitations! Vous avez terminé le module de formation sur la vaccination contre la COVID-19.

Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez contacter le Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound en composant le numéro sans frais 1-800-563-2808.

Pour plus d'information :

- [Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound](#) (suivez-nous sur [Facebook](#) ou [Twitter](#)).
- [Santé Canada](#)
- [Gouvernement de l'Ontario](#)
- [Santé publique Ontario](#)



Cette présentation a été préparée par Santé publique Sudbury et districts et adaptée avec permission par le Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound.

Cette ressource ne peut être reproduite ou utilisée à des fins de génération de revenus.

North Bay Parry Sound District
Health Unit



Bureau de santé
du district de North Bay-Parry Sound

Your lifetime partner in healthy living.

Votre partenaire à vie pour vivre en santé.

myhealthunit.ca